



## PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Approuvé à la séance ordinaire du conseil le 13 juillet 2021 par sa résolution no 193-07-2021

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES



Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Coteau-du-Lac, tenue le **19 juin 2021** au pavillon Wilson, à **8 h 00** et à laquelle sont présents la mairesse, Madame Andrée Brosseau, et les conseillers suivants : messieurs Alain Laprade, François Vallières, Christian Thauvette et Michael Sarrazin, le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Andrée Brosseau.

Absences motivées : la conseillère Madame Nathalie Clermont et le conseiller Monsieur David-Lee Amos.

Sont également présents Madame Karina Verdon, directrice générale et greffière qui prend note des délibérations.

#### L'ordre du jour est le suivant :

1. Validation et ouverture de la séance extraordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Octroi. Contrat marquage thermoplastique/acrylique;
4. Autorisation signature. Protocole entente – embouchure ouest du canal de Soulanges été 2021;
5. Acceptation. Transfert budgétaire surplus non affecté. Travaux de réparation urgents d'une conduite de refoulement du réseau d'égout sanitaire;
6. Parole au public;
7. Levée de la séance.

#### 1. VALIDATION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

**181-06-2021**  
**Acceptation. Ouverture de la séance extraordinaire du 19 juin 2021**

La présente séance extraordinaire a été convoquée conformément au règlement n°335 « Règlement de régie interne du Conseil » à l'article 4, paragraphe 4.1 et 4.2 ;

**Il est proposé par le conseiller Monsieur François Vallières,**  
**Et résolu**

D'accepter et d'ouvrir la séance extraordinaire à 8 h 05.

ADOPTÉE à l'unanimité

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**182-06-2021**  
**Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 juin 2021**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Michael Sarrazin,**  
**Et résolu**

**QUE,**  
le conseil approuve l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité



**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC**

Approuvé à la séance ordinaire du conseil le 13 juillet 2021 par sa résolution no 193-07-2021

Séance extraordinaire du 19 juin 2021 ▲

3.

**183-06-2021**

**Octroi. Contrat marquage thermoplastique/acrylique**

**ATTENDU QUE** le Service du greffe a procédé à l'ouverture de soumission le 18 juin 2021 à 11 h 05 pour l'appel d'offres sur invitation n° 2021-13-INV pour des travaux de marquage en thermoplastique et acrylique;

**ATTENDU QU'**il y a eu deux soumissionnaires qui ont été invités et qu'un seul soumissionnaire a déposé une soumission à la date et heure prévue à l'appel d'offres n° 2021-13-INV, comme suit :

SOUMISSIONNAIRES	PRIX SOUMIS (incluant taxes)
THERMO DESIGN INC.	56 655,95 \$

**ATTENDU QUE** le Conseil désire se prévaloir de l'article 573.3.3 de la *Loi sur la cité et villes* afin de s'entendre avec le seul soumissionnaire conforme à l'appel d'offres pour conclure à un prix moindre que celui proposé dans la soumission soumise, sans toutefois changer les autres obligations, et ce, contenu de l'écart avec celui prévu dans l'estimation budgétaire établie par l'ingénieur de la Ville, soit un écart de plus ou moins de 20 000,00 \$;

**POUR CES MOTIFS :**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Laprade,  
Et résolu**

**QUE,**

le conseil désire reporter leur décision à une séance du conseil ultérieure afin de s'entendre avec le soumissionnaire conforme à l'appel d'offres 2021-13-INV, soit la compagnie Thermo Design Inc. pour conclure à un prix moindre que celui proposé dans la soumission soumise, sans toutefois changer les autres obligations.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.

**184-06-2021**

**Autorisation de signature. Protocole entente – embouchure ouest du canal de Soulanges été 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine du canal de Soulanges, la nouvelle vision adoptée par la MRC de Vaudreuil-Soulanges est celle d'une intervention par « phase »;

**CONSIDÉRANT QUE** dans cette optique, le Développement Vaudreuil-Soulanges est mandaté pour animer et développer le potentiel de développement du canal de Soulanges;

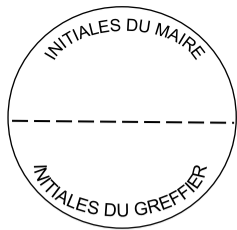
**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Coteau-du-Lac et la municipalité des Coteaux sont des partenaires de premier plan dans la mise en valeur du canal de Soulanges;

**CONSIDÉRANT QUE** lors d'une consultation publique menée pendant l'été 2018, les répondants ont en grand nombre mentionné que la mise en valeur des rives et l'animation récréative, sportive et culturelle seraient des éléments intéressants;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Coteau-du-Lac est propriétaire du parc Thomas-Monro et la municipalité des Coteaux est propriétaire du parc Louis-Stanislas-Pariseau;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Coteau-du-Lac, le comité de loisir de la Ville de Coteau-du-Lac et la municipalité des Coteaux souhaitent occuper les rives du canal de Soulanges afin de dynamiser leur milieu;

**CONSIDÉRANT QUE** le Développement, la Ville de Coteau-du-Lac, le comité de loisir de Coteau-du-Lac et la Municipalité des Coteaux souhaitent travailler de concert pour améliorer l'offre de loisir dans la région de Vaudreuil-Soulanges, pour valoriser le patrimoine en lien avec le canal de Soulanges et pour maximiser les retombées économiques liées au récréotourisme dans la région;



## PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Approuvé à la séance ordinaire du conseil le 13 juillet 2021 par sa résolution no 193-07-2021

Séance extraordinaire du 19 juin 2021

**CONSIDÉRANT QUE** le Groupe Loisir surôit a répondu à un appel à projets lancé par les partenaires régionaux au printemps 2021 et que le projet déposé a reçu l'aval du comité d'analyse;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet touche étroitement au développement économique régional et que l'apport de partenaires privés s'avère essentiel dans ce cadre;

### EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par le conseiller Monsieur François Vallières,  
Et résolu**

### QUE,

le Conseil autorise la mairesse et la directrice générale et greffière à signer pour et au nom de la Ville de Coteau-du-Lac le protocole d'entente pour l'embouchure ouest du canal de Soulanges été 2021 avec les partenaires, soit la Municipalité des Coteaux, le comité de loisir de Coteau-du-Lac et le Groupe Loisir surôit et tout autre document pertinent nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

### 5.

**185-06-2021**

**Acceptation. Transfert budgétaire surplus non affecté. Travaux de réparation urgents d'une conduite de refoulement du réseau d'égout sanitaire**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a eu des travaux de réparation urgents d'une conduite de refoulement du réseau d'égout sanitaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux ont été exécutés en conformité au Règlement sur la gestion contractuelle présentement en vigueur ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a un dépassement dans le poste budgétaire Entretien et réparation égout (02-41501-421);

**CONSIDÉRANT** pour une bonne saine gestion administrative, il y a lieu de transférer un montant de 43 468,53 \$ provenant du surplus non affecté (poste budgétaire 03-41000-000) ;

### EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Christian Thauvette,  
Et résolu**

### QUE,

le Conseil approuve le transfert budgétaire et autorise le trésorier à procéder au transfert d'un montant net de 43 568,43 \$ provenant du surplus non affecté (poste budgétaire 03-41000-000) en contrepartie de la dépense imputée au poste budgétaire suivant :

### RÉSEAUX D'ÉGOUT ET STATION DE POMPAGE

Poste budgétaire	Description de la dépense	Fournisseur	Montant net
02-41501-521 (Entretien et réparation égout)	Travaux de réparation urgents d'une conduite de refoulement du réseau d'égout sanitaire	Entreprises C. Sauvé Inc.	43 468,53 \$

ADOPTÉE à l'unanimité

### 4. PAROLE AU PUBLIC



**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC**

Approuvé à la séance ordinaire du conseil le 13 juillet 2021 par sa résolution no 193-07-2021

**Séance extraordinaire du 19 juin 2021**

**5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**186-06-2021**

**Levée de la séance extraordinaire du 19 juin 2021**

L'ordre du jour étant épuisé,

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Michael Sarrazin,  
Et résolu**

**QUE,**

la séance extraordinaire du 19 juin 2021 soit et est levée à 8 h 14.

ADOPTÉE à l'unanimité

**VILLE DE COTEAU-DU-LAC**

*(s) Andrée Brosseau*

\_\_\_\_\_  
Andrée Brosseau  
Mairesse

*(s) Karina Verdon*

\_\_\_\_\_  
Karina Verdon  
Directrice générale et greffière

**« Je, Andrée Brosseau, mairesse, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V. »**